



Centre Hospitalier Universitaire
Dijon Bourgogne

DIRECTIONS
CONSEIL ET GESTION DES RESSOURCES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
1 Bld Jeanne d'Arc
B.P. 77908
21079 DIJON Cedex

Dossier suivi par :
Charline MIGNARD
Bureau des Concours
☎ : 03.80.29.35.55
Fax : 03.80.29.52.30
Email : charline.mignard@chu-dijon.fr

RH
DIRECTION DES RESSOURCES
H U M A I N E S

Pensez à vos collègues !
Photocopiez ce document,
ne le retirez pas de cet affichage !

Dijon, le 10 mai 2022

DÉCISION D'OUVERTURE CONCOURS SUR TITRES

Auxiliaire médical exerçant en pratique avancée de classe normale

Emploi d'infirmier(e) en pratique avancée

3 postes ouverts

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux en pratique avancée de la fonction publique hospitalière ;

Vu la vacance de poste d'infirmier en pratique avancée, publiée sur la plateforme de l'emploi public du 01/04/2022 au 30/04/2022 ;

DECIDE

Article 1 :

Un concours sur titres d'infirmiers en pratique avancée aura lieu au Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne (Côte d'Or) dans les conditions fixées à l'art. 3 du décret n°2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux en pratique avancée de la fonction publique hospitalière en vue de pourvoir **trois postes** vacants dans cet établissement.

Article 2 :

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires :

- ↓ du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée et justifiant de 3 années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier ;
- ↓ et être enregistrés auprès du service ou de l'organisme désigné à cette fin par un arrêté du ministre de la santé (article D.4301-8 du code de la santé publique fixant les conditions pour l'exercice de la profession) ;

Article 3 :

Le concours sur titres consiste en l'évaluation par le jury, d'un dossier soutenu par les candidats au cours d'une audition prévue à cet effet, d'une durée de 25 minutes au plus.

Lors de son audition, le candidat présente son parcours professionnel à partir du dossier transmis au jury et les acquis de son expérience professionnelle, les compétences mises en œuvre dans le cadre des activités exercées, ainsi que les diverses formations professionnelles dont il a bénéficié.
L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui porte sur les éléments présentés par le candidat au cours de son exposé.

Le jury évalue la capacité de réflexion et les compétences du candidat attendues au regard du profil de poste lors de la présentation par ce dernier de son dossier.

Article 4 :

Le dossier d'inscription comprend les pièces suivantes :

- ✚ un curriculum vitae limité à deux pages dactylographiées au plus;
- ✚ un relevé des diplômes, titres et travaux éventuels en rapport avec un emploi d'infirmier en pratique avancée
- ✚ une note de deux pages au plus décrivant les emplois qu'il a pu occuper, les stages qu'il a effectués et la nature des activités et, le cas échéant, des travaux qu'il a réalisés ou auxquels il a pris part.
- ✚ une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- ✚ et une enveloppe timbrée, libellée à l'adresse du candidat.

Article 5 :

Les candidatures sont à transmettre **UNIQUEMENT** par courrier recommandé avec accusé de réception **sous la référence CST/IPA, au plus tard le vendredi 10 juin 2022** (le cachet de la poste faisant foi) au :

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DIJON BOURGNE

Direction des ressources humaines

Bureau des Concours

1 boulevard Jeanne d'arc

BP 77908

21079 DIJON Cedex

Article 6 :

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le professionnel en charge de la gestion des concours à la Direction des Ressources Humaines, Madame Charline MIGNARD (Tél : 03.80.29.35.55) ou par courriel à charline.mignard@chu-dijon.fr

Pour la Directrice Générale et par délégation,
Le Directeur adjoint des Ressources Humaines,

Quentin GARNIER.

